



RAPPEL - CONFÉRENCES EN LIGNE Comment parler de drogue avec son enfant?



Mercredi 19 mai à 19 h

Cette conférence s'adresse aux parents qui désirent en connaître davantage sur la consommation de drogues et qui souhaitent aborder ce sujet de la façon la plus appropriée avec leur enfant. Quelle est la réalité des adolescents (et des parents d'ados) en 2021 ? Quelles sont les raisons qui poussent les jeunes à consommer, les différents types de consommateurs et les clés pour une bonne communication avec son enfant au sujet des drogues ? Tous ces sujets seront abordés dans cet atelier offert par Jean-Philippe Tiscia, coordonnateur en prévention chez Actions Dépendances.

Inscription : saint-remi.ca/evenement/conference-en-ligne-comment-parler-de-droque-avec-son-enfant/ ou par téléphone à la bibliothèque au **450 454-3993, poste 2419.**

RAPPEL SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX



Il importe de rappeler que les règlements municipaux exigent à ce que les chiens, lorsqu'ils sont à l'extérieur, doivent en tout temps être tenus en laisse ou à l'intérieur d'un espace clôturé sur le terrain privé. Il est également possible de les faire courir au parc à chien, situé au 1, rue Sainte-Famille.

Nous demandons donc la collaboration de nos citoyens afin de conserver un climat de bien-être et de sécurité, et ce, pour les animaux ainsi que pour le voisinage.

ACTIVITÉS DES ORGANISMES



LA JASSETTE À 2 MÈTRES

Viens faire un brin de jasette avec nous à l'arboretum de Saint-Rémi, situé sur la rue Sainte-Famille.

Date : **Mardi 25 mai**
Heure : de 10h à 11 h 30
Lieu : 1, rue Sainte-Famille à Saint-Rémi
Coût : Gratuit

Apporter vos chaises pour la jasette. En cas de pluie, l'activité aura lieu à la Marg'Elle.

Information : **450 454-1199**



COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

Tu es au secondaire et tu aimerais travailler cet été ? Tu aimes le travail d'équipe et tu veux une expérience de travail unique ? Pourquoi ne pas participer à la CIEC ? C'est une opportunité de créer ton emploi, offrir des services à la communauté et partager une expérience de travail stimulante. Pour en savoir davantage, contacte le Carrefour jeunesse-emploi Huntingdon à Saint-Rémi, situé au 18, rue de l'Église à Saint-Rémi.

Information: **450 454-5814**

AIDE AUX DEVOIRS À LA MAISON DES JEUNES

Avec la pandémie, il est tout à fait normal que certains jeunes vivent des difficultés scolaires. Avec la fin de l'année scolaire qui s'en vient, la Maison des jeunes de Saint-Rémi offre du tutorat et de l'aide aux devoirs à vos adolescents de 12 à 17 ans. Nous sommes ouverts **les mercredis midi de 11 h 50 à 12 h 50** pour de l'aide aux devoirs exclusivement. Il nous fait aussi plaisir de répondre aux questions et d'aider vos jeunes les soirs qu'ils sont présents à la MDJ (ou en ligne). Vous pouvez nous contacter pour du tutorat de façon plus périodique au **450 454-6657**.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



**Prochaine séance
du conseil municipal
à huis clos**
17 / 05 / 2021 à 20 h

**Prochaine séance de la
cour municipale
à huis clos**
27 / 05 / 2021 à 13 h et 18 h

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi QC J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419

Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
Heures d'ouverture
Mercredi de 18 h à 21 h
Vendredi de 13 h à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dimanche de 10 h à 16 h

**Loisirs / centre
communautaire**
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1

COVID-19
1 877 644-4545

L'Écho DE SAINT-RÉMI

Le 14 mai 2021
VOL. 25 N° 18

LA VILLE VOUS INFORME...

DOMMAGES CAUSÉS PAR LE DÉNEIGEMENT

Les équipes de déneigement effectuent leur travail avec la plus grande vigilance. Il est néanmoins possible que leurs activités causent un dommage à l'un de vos biens.

Vous avez constaté des dommages à votre propriété (gazon, haie, clôture ou autres) causés par le déneigement de la Ville ?

Notez que vous avez jusqu'au **21 mai 2021** pour compléter une requête en ligne à saint-remi.ca/services/services-en-ligne/requete-en-ligne/ ou en communiquant avec nous au **450 454-3993, poste 0.**



MICRO-SOCCER (U4 À U8)



La date limite d'inscriptions est le **vendredi 21 mai**.

Pour les détails, consultez le saint-remi.ca/loisirs-et-culture/activites/micro-soccer/.

OFFRES D'EMPLOIS

Pour connaître tous les détails : saint-remi.ca/ville/administration/emplois/

La Ville de Saint-Rémi est à la recherche de candidats pour pourvoir plusieurs postes

- animateur de camp de jour, 3 postes à combler
- Journalier classe C occasionnel, à qui la chance !
- Étudiant en loisirs : animateur de milieu, ça t'intéresse ?

Emplois pour aînés sur appel selon vos disponibilités et vos intérêts

Vous êtes à la retraite ? Vous avez du temps ? Pourquoi ne pas transmettre votre CV à la Ville ? Nous avons besoin de vous. Des horaires flexibles, selon vos disponibilités et vos champs d'intérêts. Voici les diverses tâches que nous vous proposons :

- L'arrosage de nos magnifiques fleurs dans nos platebandes, nos pots suspendus et notre mosaïque à l'aide de notre camion conçu spécifiquement pour le besoin;
- Le désherbage de ces platebandes, pour les personnes qui ont le pouce vert;
- L'ouverture des portes des salles de location, lorsque la vie reprendra son cours normal;
- Tâches diverses lorsque les événements festifs recommenceront.

Quelques heures de temps en de temps, ça peut vous faire du bien de rejoindre l'équipe de la Ville.



PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 17 MAI 2021



Puisque la ville de Saint-Rémi est toujours au palier 4 d'alerte de COVID-19 (**zone rouge**), elle tiendra la prochaine séance du conseil municipal à huis clos.

Comment poser une question ?

Puisque nous souhaitons que les citoyens soient toujours impliqués, nous avons mis en place une procédure d'envoi de questions à distance. Celle-ci remplacera la période de questions à laquelle la population peut normalement participer. Vous pouvez nous faire parvenir votre question par courriel à l'adresse suivante : pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 5112**. Vous avez jusqu'à **midi le lundi 17 mai**. Le projet d'ordre du jour est disponible en ligne.

Pour que votre question soit jugée recevable, vous devrez obligatoirement nous donner les informations suivantes :

- Prénom et nom;
- Adresse civique;
- Numéro de téléphone.

Dans les jours suivant la séance du Conseil, nous vous ferons part de la réponse à votre question soit par courriel ou par téléphone.

Enregistrement des séances

Par souci de transparence, nous poursuivrons la publication des enregistrements audio des séances : saint-remi.ca/ville/vie-municipale/seances-du-conseil/.

SAINT-RÉMI VIENT EN AIDE À DES POMPIERS DU HONDURAS !

La Ville de Saint-Rémi a offert des équipements de son Service de sécurité incendie à des pompiers du Honduras. Au total, elle a remis 11 casques, 11 paires de bottes, 8 cagoules ignifuges et 9 habits de combat incendie. Ils contribueront à la lutte contre les incendies au Honduras via le projet *Tela Bomberos*. « *Nous ne pouvons plus utiliser ces équipements, car ils ne répondent plus aux normes provinciales. Cependant, ils peuvent encore servir et protéger d'autres pompiers* » a souligné Jean-Michel Drouin, directeur du Service incendie de Saint-Rémi.

Le projet est une initiative de monsieur Normand St-Pierre. Lors d'un voyage en 2006, il visita la caserne de Tela au Honduras, il remarqua qu'il n'y avait aucun habit de protection individuel dans la caserne. À son retour, il lança le projet *Tela Bombero*, qui a pour objectif de fournir des équipements qui ne répondent plus aux normes, mais qui n'ont pas nécessairement atteint leur durée de vie utile. Un premier envoi d'équipement a été fait en 2007 et un deuxième en 2011. Les équipements de Saint-Rémi feront partie du prochain envoi.

« *Ce projet cadre dans les valeurs de notre Ville. C'est un geste écologique, mais cela nous permet aussi de contribuer à aider les populations plus vulnérables. Au Québec, nos pompiers ont l'équipement nécessaire pour se protéger lorsqu'ils luttent contre les incendies, mais à d'autres endroits, comme au Honduras, ce n'est pas le cas. Nous sommes heureux de pouvoir les aider et c'est pourquoi l'ensemble du conseil municipal n'a pas hésité à dire oui à ce beau projet.* » a tenue à souligner la mairesse de Saint-Rémi, Sylvie Gagnon-Breton



L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Informations données aux utilisateurs du réseau d'aqueduc municipal



Le **niveau 2 (jaune)** est présentement en vigueur. Des employés municipaux circuleront afin de s'assurer que les consignes suivantes sont respectées.

NORMES SUR L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

PERMIS - NIVEAU JAUNE

Quand	Quoi
En tout temps	Arrosage manuel pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux (ex. : à l'aide d'un arrosoir ou d'un récipient du même type)
Les vendredis seulement	Adresses paires - Arrosage automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux entre 20 h et 22 h - Arrosage de <u>type gicleur automatique</u> entre 3 h et 5 h
Les samedis seulement	Adresses impaires - Arrosage automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux entre 20 h et 22 h - Arrosage de <u>type gicleur automatique</u> entre 3 h et 5 h
Permis obligatoire	Nouvelle pelouse ou nouvel aménagement paysager Un propriétaire qui installe ou fait installer une nouvelle pelouse, une haie, ou un aménagement paysager peut, sur obtention d'un permis, procéder à l'arrosage entre 20 h et 23 h

PISCINE

Remplissage partiel d'une piscine ou d'un spa	Maximum de 15 cm d'eau - Adresses paires : jours pairs de 20 h à 22 h - Adresses impaires : jours impairs de 20 h à 22 h
Autorisé seulement jusqu'au 16 mai 2021	Remplissage complet d'une piscine ou d'un spa Autorisé selon les journées suivantes : - Les adresses paires : dimanche, lundi et mardi - Les adresses impaires : jeudi, vendredi et samedi

INTERDIT EN TOUT TEMPS

En tout temps	- Arrosage d'un véhicule ou de toute autre construction - Lavage de l'asphalte, de trottoirs ou de stationnement - Utilisation d'un boyau sans pistolet d'arrosage (sauf pour le remplissage des piscines et spas)
----------------------	--

* Veuillez noter qu'en cas de niveau **vert** ou **rouge** des normes différentes, qui vous seront communiquées en temps et lieu, s'appliquent.

Le règlement est disponible sur notre site Internet : saint-remi.ca

Définitions :

- Arrosage automatique : Tout appareil d'arrosage qui peut fonctionner avec ou sans surveillance qui n'est pas un gicleur. Inclut l'arrosage à l'aide d'un pistolet.
- Arrosage automatique (gicleurs) : Tout appareil d'arrosage programmable en souterrain qui peut fonctionner sans surveillance.
- Arrosage manuel : Tout arrosage au moyen d'un arrosoir ou de tout autre récipient du même type. N'INCLUT PAS l'arrosage avec un pistolet.